TRANSPORTS AÉRIENS
Le retraité
la cgt
n° 539 Mars 2017
UNION SYNDICALE cgt DES RETRAITÉS D'AIR FRANCE / SYNDICAT CGT AIR FRANCE / SYNDICAT UGICT/CGT AIR FRANCE

ÉDITORIAL

L'USRAF CGT
s'adresse aux futurs retraité(e)s

Retraités et futurs retraités ont intérêt à s'organiser

Le contexte politique actuel des élections présidentielles interpelle tous les retraités et futurs retraités sur un fond de remise en cause non seulement des montants mais aussi (et surtout) des mécanismes de cotisations, de la répartition de celles-ci entre salariés et employeurs et du calcul des pensions.

Jusqu'alors la retraite par répartition a permis et permet de garantir à la fois les montants de pension et la contribution des acteurs économiques en échappant aux lois de la Finance.

Depuis 1987, toutes les dispositions prises en matière de retraites se sont traduites par la dégradation des pensions et des conditions de vie des retraités.

Ceci s'inscrit dans une logique dans laquelle la répartition des richesses produites par le travail a évolué de manière constante en faveur des employeurs au détriment des salariés.

La nouvelle coqueluche des patrons est maintenant le système de retraites suédois, habilement baptisé « des comptes notionnels » pour que personne n'y comprenne rien.

En clair, cela signifie pour les patrons, le beurre et l'argent du beurre.

En effet, ce qui est censé légitimer la rémunération des employeurs et particulièrement des actionnaires, c'est la « prise de risque », or justement, dans le système suédois, le « grand truc » c'est que la réforme transfère des cotisants (principalement les employeurs) aux retraités, les risques liés à la situation économique.

Si la situation économique s'améliore, le niveau des pensions augmente ; si la situation, au contraire, se dégrade, le niveau des pensions baisse.

A rajouter que les pensions sont modérées en fonction de l'espérance de vie ; plus on est censé vivre longtemps, moins la pension est importante.

Depuis le temps qu'on nous fait le coup de la « crise » alors que jamais les riches n'ont jamais été aussi riches et qu'on nous abreuve de statistiques annonçant une augmentation de l'espérance de vie alors que même aux USA elle baisse, on voit tout de suite les dangers du système.

Les retraités et les futurs retraités ont donc de sérieux motifs à s'organiser efficacement pour contrecarrer ces projets délétères et améliorer leurs conditions d'existence.

Dans ce cadre, l'USRAF CGT s'adresse (voir dernière page) aux futurs retraités que sont les salariés d'Air France pour lesquels les perspectives sont pires que pour les retraités actuels.

Les lois Macron et El Khomri de 2016 détricotant le code du travail trouveraient un prolongement logique avec les comptes notionnels, surtout si en prime on nous augmentait la CSG de 1,7 %.

Mais, pour les travailleurs et leurs familles, le compte n'y serait pas !

La retraite n'est pas une charité, ce n'est pas un luxe ; c'est une conquête sociale majeure qu'il convient de préserver et d'améliorer tous ensemble en nous affirmant par la parole et par l'action.

Yvon TOUIL
Secrétaire Général de l'USRAF CGT
Membre du Bureau de
l'Union Fédérale de Retraités de Transports CGT

Laborieuse et périlleuse entrée dans l'aviation française d'appareils à réaction

Sans doute de nombreuses heures de travail, à plus forte raison si elles sont fastidieuses, peuvent-elles laisser des traces profondes dans la mémoire durant 60 ou 70 ans. Gérard n'a pas oublié les nombreux rivets qu'il a posés durant deux mois en 1954 sur le fuselage du COMET.

Après les deux premiers accidents du quadriréacteur Comet, l'un à Rome, l'autre à Karachi, accidents qui se produisent en phase de décollage, la technique de pilotage est modifiée. Gérard Launoy, Section Centre-Bourgogne de l'USRAF-CGT, entré en 1945, explique que « *les pilotes tiraient le manche trop tôt, l'avion était trop cabré et ratait son décollage* ». Aussi les avions sont remis en service à Air France, UAT et BOAC.

Un 3e accident d'un avion de la BOAC ayant décollé de Calcutta, celui-là en plein vol, fin 1953, et un 4e appareil disparaît près de l'île d'Elbe viennent interrompre à nouveau son utilisation en janvier 1954. Des modifications sont réalisées concernant le fuselage et la zone de la batterie ; en plus des collages réalisés par le constructeur la pose de rivets viendra le renforcer dans la zone des hublots. Toute l'équipe de Gérard était mobilisée sur ce travail. L'avion est remis en service un 5e accident en baie de Naples interrompra définitivement son exploitation en avril 1954.

Gérard travaillait au Bourget sur DC3. Il avait suivi une formation à Vilgénis et avait une qualification Cellule. Il a le souvenir de ses collègues de l'époque et par exemple de Gérard Jagoury vers 1948 qui était qualifié Équipements.

Le Comet dans les compagnies françaises c'est une histoire courte et dangereuse. C'est le 1er avion à réaction qui vole aux couleurs de la France dans l'aviation civile. Deux compagnies en ont commandé, UAT et Air France, trois avions chacune. Gérard se souvient des immatriculations de ceux d'Air France : F. BGNX, Y et Z. UAT met en ligne son 1er avion peu après sa livraison fin 1952. Gérard note que De Havilland a testé les points faibles « *par mise sous pression en remplissant d'eau l'appareil posé dans une citerne pour éviter une explosion. Ce test a été réalisé plus tard sur Caravelle* ». Le constructeur n'a pas abdiqué et a mis au point le Comet IV remotorisé en 1958.

Gérard LAUNOY et Claude DEPOIL

Armand Talon vient de nous quitter

Notre ami et camarade est né le 23 août 1944 en Franche-Comté dans une famille de 14 enfants. Il est décédé le dimanche 26 février 2017 après avoir lutté contre la maladie pendant 7 ans.

Armand était un homme unanimement apprécié dans son travail comme dans sa chère ville de Villeneuve le Roi (94)

Les centaines de participants à ses obsèques en sont le témoignage vivant...

Comme beaucoup de gens de sa génération Armand a commencé à travailler très tôt. Il a trouvé entre autre du travail dans une entreprise privée de traitement de surface avant d'être embauché à Air France le 1er septembre 1969 dans l'atelier de traitement de surface à Orly-Nord.

Air France était à cette époque une grande entreprise du secteur public et nationalisé.

Jusqu'à sa retraite il a exercé son métier dans le même atelier, où les personnels sont exposés à des nuisances qui ne sont pas étrangères au décès de notre camarade. Il était du reste reconnu en maladie professionnelle.

Durant toute sa vie Armand a toujours été attentif au sort des autres.

Dans sa commune il a été un militant actif de la FCPE et responsable de la caisse des écoles comme dans son travail où il fut secrétaire de CHSCT mais aussi élu au Comité Etablissement.

Président de la commission des activités sociales il organisait, en particulier, la distribution des jouets aux enfants, action qu'il continua à exercer alors qu'il n'était plus élu au CE tant sa compétence et son enthousiasme était grand.

Armand était un homme passionné et passionnant.

Pendant plusieurs années il a élevé des pigeons et passait des heures à bichonner son potager où il produisait des légumes mais aussi des fruits qu'il aimait partager avec ses amis.

Pendant sa retraite il s'est pris de passion pour la vigne de sa commune où il mettait ses compétences au service des autres.

Sa vie syndicale s'est prolongée à la retraite dans la CGT

Pour bien marcher sur ses deux jambes son engagement au PCF était sans faille tant dans sa commune qu'à la section d'aéroport d'Orly.

Très attaché à sa famille et à sa région de naissance, il allait régulièrement se ressourcer en Franche Comté.

Passer du temps avec ses filles et ses petites filles lui procurait les plus grandes joies de sa vie.

Une vie trop courte mais bien remplie

Nos pensées vont à Martine son épouse, Edith et Clara ses filles, à ses petites filles et toute sa famille.

Réunion de rentrée du 12 janvier 2017

Pour cette première réunion de la section Banlieue Nord qui se tenait dans les locaux de l'UL, une douzaine camarades étaient présents.

Après une introduction faite par notre camarade B. Bourcier concernant toutes les augmentations que vont subir les retraités et les difficultés à faire connaître nos revendications auprès de ceux-ci une discussion s'est instaurée sur la recherche des actions nécessaires pour améliorer la situation.

Nous avons évoqué les jugements iniques envers les salariés de Goodyear et d'Air France, à qui notre section a manifesté son soutien. La bataille la CGT est difficile contre la recherche maximum du profit. La lutte pour la sauvegarde de l'emploi est aussi une lutte économique. Nos camarades actifs sont en difficultés dans l'entreprise. Les autres syndicats sont peu ou pas mobilisés, mais l'inquiétude des personnels peut se transformer en colère. Ce sera à la CGT de la faire s'exprimer par des actions à décider avec eux. L'énergie dépensée à défendre nos camarades sanctionnés n'a pas permis au syndicat d'agir pour d'autres revendications malgré la forte mobilisation contre le nouveau code du travail.

Nous n'avons pas été en mesure de participer à toutes les luttes durant cette année. Très peu de camarades se sont déplacés pour les manifs, et en particulier pour celles des retraités. Sur la syndicalisation, dans les différents secteurs d'activités de la plateforme de Roissy, là aussi nous n'avons pas été très présents, nous avons encore des difficultés pour rencontrer les actifs.

Après ce débat et avant de dégusté notre galette traditionnelle avec les camarades de l'UI de Roissy, nous avons acheté 12 carnets de tombola en soutien des camarades licenciés.

Déclaration d'impôts sur le revenu

Vous avez reçu ou allez recevoir votre attestation de paiement des cotisations syndicales de l'année 2016. Vous pouvez les déclarer et bénéficier d'un crédit d'impôts (déduction automatique de l'impôt si vous êtes imposable ou chèque de ristourne envoyé par la direction des finances si vous n'êtes pas imposable.)

Comment procéder :

« Inscrivez case 7AC, 7AE ou 7AG le total des cotisations versées en 2016.
Le crédit d'impôt est égal à **66 %** du total des cotisations versées.
Toutefois, ce montant ne peut excéder **1 %** du montant des traitements, salaires, avantages en nature ou en argent, pensions, rentes viagères à titre gratuit versés à l'adhérent, diminué des cotisations sociales déductibles.
Si vous avez demandé la déduction des frais réels de vos salaires, vous pouvez inclure les cotisations syndicales dans les frais ; vous ne pouvez donc pas bénéficier du crédit d'impôt. »

Le lien suivant vous donne accès à toutes les informations : http://bofip.impots.gouv.fr/bofip/1605-PGP

Etude syndicalisation 2013

La DARES, organisme d'études statistiques du Ministère du Travail a mené une étude sur la syndicalisation pour la période 1983 à 2013.

D'une manière générale la part des adhérents qui participe régulièrement aux activités syndicales a sensiblement baissé, dans un contexte de repli de la syndicalisation et où l'adhésion intervient de plus en plus tardivement dans la carrière. L'engagement dans d'autres associations est également en fort recul mais les syndicats de salariés comptent toujours plus d'adhérents que la plupart des autres organisations, comme les partis politiques.

Il en ressort quelques éléments intéressants pour notre démarche syndicale :

- En 2013, 59,2 % des salariés âgés de 18 à 65 ans en France métropolitaine signalent la présence de syndicats au sein de leur entreprise ou de leur administration mais seuls 11,6 % se déclarent syndiqués.
- la majorité des syndiqués a un comportement « passif » : 51,4 % n'ont jamais ou rarement participé aux activités de leur syndicat au cours des douze derniers mois alors que 30,4 % se sont impliqués régulièrement.
- Les hommes et les salariés de plus de 40 ans sont plus souvent syndiqués, des cadres et des professions intermédiaires alors que les ouvriers ne représentent qu'un syndiqué sur cinq.
- Les syndiqués sont plus diplômés que les autres salariés et travaillent davantage dans de grands établissements
- Les femmes sont moins nombreuses à s'engager dans les activités de leur syndicat alors que les salariés de 50 ans et plus sont davantage impliqués.
- Les sondages récurrents sur l'opinion des Français à l'égard des syndicats montrent que parmi les freins à la syndicalisation, les salariés citent souvent la peur des représailles (36 % en 2013).
- Les salariés syndiqués votent davantage aux élections professionnelles – 79 % contre 40 % pour les autres salariés – et participent plus fréquemment aux mobilisations collectives sur les lieux de travail.
- Les salariés syndiqués ont trois fois plus de chances de participer à une grève ou un débrayage que leurs collègues non syndiqués (36 % contre 17 %).
- Les syndiqués prennent plus d'autres engagements de type associatif que les non-syndiqués.
- Si de moins en moins de salariés adhèrent à un syndicat, la prise de carte syndicale est aussi de plus en plus tardive dans la vie professionnelle, effet de l'augmentation des contrats de courte durée. Entre 1983 et 2013, la part des plus de 50 ans parmi les syndiqués a augmenté de plus de dix-huit points.
- Depuis le milieu des années 2000, la participation à la vie syndicale a baissé sans cesse. Entre 2004 et 2013, la part de syndiqués déclarant ne jamais (ou rarement) participé aux activités syndicales est passée de 29 % à 51 %.
- Un phénomène touchant tous les syndicats qui se trouvent dans l'incapacité de remplacer les départs à la retraite des générations nées entre 1945 et 1955 : « Les salariés syndiqués des générations suivantes font paradoxalement face à un plus grand nombre de sections syndicales dans les entreprises, à la technicité croissante de leurs mandats, à l'intensification des négociations et à une variété de thématiques souvent complexes, et par un dialogue social formel qui les éloignent de leurs bases et de l'ensemble des salariés ». Un constat qui explique la volonté, de plus en plus affichée, de tous les syndicats de renouer des relations de proximité avec les salariés qu'ils sont censés représenter.

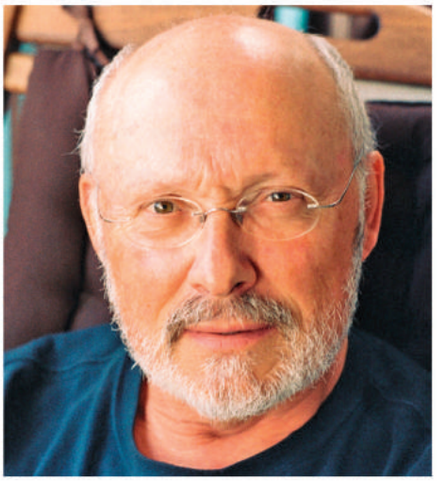

L'adhésion à un syndicat semble dès lors correspondre plus souvent à un réel engagement militant et, compte tenu du faible nombre de syndiqués (un des plus faibles d'Europe), implique une prise de responsabilités plus fréquente dans les instances représentatives du personnel.

En synthèse :

- Renforcer la syndicalisation dans les PME/TPE, et auprès des retraités ou pré-retraités
- Donner plus de place aux femmes dans nos organisations
- Former syndicalement nos représentants aux fonctions qu'ils occupent
- Communiquer plus fréquemment avec nos syndiqués

Bernard ROBIN
Membre de la CE de l'USRAF
Secrétaire de la section de Paris

Henri Martin disparu le 17 février 2015

« Henri Martin, une conscience dans la sale guerre d'Indochine »

On relira avec intérêt cet entretien réalisé par Claude Lecomte et publié dans l'Humanité Dimanche en 2008

En 2008, dans un entretien avec l'Humanité Dimanche, Henri Martin racontait son engagement, de maquisard FTP puis dans l'armée contre l'Allemagne nazie avant de s'opposer à la « sale guerre » engagée par la France pour garder ses colonies d'Indochine.

1948 : la guerre en Indochine déclenchée en 1946 avec le bombardement de Haiphong s'enlise. Le contingent français ne parvient pas à enrayer l'influence politique et militaire des combattants indépendantistes vietnamiens dirigés par le communiste Hô Chi Minh. De jeunes soldats français, anciens de la Résistance, s'opposent sur le terrain à cette guerre coloniale de reconquête où l'armée multiplie les exactions. Parmi eux Henri Martin. À 17 ans, il a rejoint les FTP, puis s'est engagé dans l'armée d'abord contre l'Allemagne puis contre le Japon, qui occupe la Cochinchine, avant d'être entraîné dans cette sale guerre qui finira en 1954. Son opposition à la guerre le conduit devant les tribunaux militaires. Il raconte.

Durant la Seconde Guerre mondiale, les Japonais avaient envahi l'Asie du Sud-Ouest, notamment l'Indochine, alors colonie française. Ils n'avaient pas rencontré de grande résistance de la part des chefs militaires ralliés à Vichy. Mais ils s'étaient heurtés à la Ligue pour l'indépendance du Vietnam, dirigée par Hô Chi Minh. À la fin de la guerre, les occupants japonais se livrèrent à un massacre d'officiers et de civils français avant de céder la place à l'armée chinoise de Tchang Kaï-chek. Des accords furent passés entre le Vietminh et le représentant de la France libre, Jean Sainteny. Ils prévoyaient la formation d'un gouvernement indépendant avec son armée, ses finances, tout en s'inscrivant dans une union française. Mais, dans le même temps, le gouvernement du général de Gaulle nommait responsable civil et militaire de l'Indochine l'amiral Thierry d'Argenlieu, lequel mettait en place un plan de reconquête.

HD. Henri Martin, vous sortiez de la Résistance, dans les rangs des FTP, et vous aviez signé un engagement pour la durée de la guerre. Ce qui vous a amené en Indochine, à bord d'un bateau de guerre. Vous avez vécu le début de la guerre. Vous étiez sur le croiseur « Chevreuil » quand ce bateau, avec les autres unités françaises présentes dans le port de Haiphong, a ouvert le feu sur la ville.

Henri Martin. Nous accompagnions une force de débarquement qui fut prise à partie par les forces chinoises. Quelques salves du croiseur « Émile-Bertin » ont fait cesser le tir.

On débarque alors, accueillis pacifiquement. Dans les mois qui suivent, les incidents se multiplient, particulièrement à Haiphong. L'accord signé avec Hô Chi Minh stipule que le Vietnam est indépendant dans le cadre de l'union française, qu'il a son gouvernement, son armée, sa police, sa douane... C'est là, sur les droits de douane, que les incidents sont les plus nombreux. C'est la ressource la plus importante du gouvernement vietnamien avec le port de Haiphong où transitent toutes les marchandises vers l'intérieur du pays et Hanoi, sa capitale. D'incidents en incidents d'Argenlieu décide de faire un exemple avant son départ. Il exige que, dans les 24 heures, les Vietnamiens se retirent à 20 kilomètres du port de Haiphong. Les Vietnamiens n'acceptent pas qu'on les chasse de leur port et restent sur leurs positions. À 10 heures du matin, le 6 mars 1946, les canons des

troupes françaises à terre, des navires dans le port, de l'aviation ouvrent le feu. Haiphong est partagé entre des villes nettement séparées, française, chinoise et vietnamienne. C'est sur cette dernière, constituée essentiellement de paillotes, que porte le tir. Quelques minutes après le début du bombardement, on voit que ça flambe de partout. Nous sommes ancrés sur le fleuve Rouge et l'on voit les gens s'enfuir par la route de Hanoi, sur lesquels les canons tirent, prétextant qu'il s'agit de troupes vietnamiennes battant en retraite. Cette décision d'ouvrir le feu constitue un acte de guerre. Il marque le début de cette guerre d'Indochine qui va durer huit ans.

HD. Nous revenons à cette année 1948. Dès le début de l'année, deux événements marquent l'actualité. Le représentant de la France en Indochine, Émile Bollaert, annonce, lors d'une conférence de presse le 30 janvier, qu'il n'y aura plus de négociations avec Hô Chi Minh. Il est vrai qu'il a trouvé un interlocuteur, Bao Dai, prêt à toutes les concessions pour retrouver son titre d'empereur auquel il avait renoncé pour devenir un « simple citoyen ». Au plan militaire, le 5 février, une embuscade sur la RC4 (route coloniale numéro 4), entre Lang Son et Cao Bang, fait trente morts et autant de blessés, les Vietnamiens se repliant en bon ordre, emmenant leurs morts et leurs blessés. Le corps expéditionnaire réclame des renforts, les engagés pour la durée de la guerre étant peu à peu rapatriés. Où étiez-vous vous-même en ce début d'année 1948 ?

Henri Martin. Après deux ans passés en Indochine, qui était le temps de séjour du corps expéditionnaire, j'étais rentré en France, affecté à l'arsenal de Toulon, à la section des essais de combustible. Nous faisions des essais très sérieux sur tous les combustibles achetés pour toute la marine. C'était un travail passionnant. Ce qui ne m'avait pas empêché de refaire une troisième demande de résiliation de mon contrat, demande toujours refusée. Je m'étais engagé cinq ans pour combattre l'Allemagne nazie et le Japon militariste, pas le peuple vietnamien.

HD. Y avait-il beaucoup de demandes de résiliation ?

Henri Martin. La première année oui, sur le « Chevreuil », 80 % chez les mécaniciens et 50 % pour les matelots du pont. Tout le monde ne s'était pas engagé pour combattre les Japonais. La guerre était finie en Europe, elle touchait à sa fin en Asie, on croyait aller voir du pays. Il était même prévu que l'on aille à Tahiti.

Pour moi, c'était clair, et j'avais exprimé mon indignation sur ce que l'on faisait au Vietnam, à combattre un peuple. Car Haiphong n'a pas été une exception. Avant même d'opérer au nord, des villages avaient été anéantis au sud. On nous chargeait d'empêcher le riz du sud de monter au nord où régnait une famine qui a fait beaucoup de victimes.

Les avions mitraillaient ceux qui montaient vers le nord avec des chargements de riz et coulaient les embarcations avec leur équipage. Ma motivation était claire : je ne voulais pas faire cette guerre-là !

HD. Quel était l'état d'esprit dans un corps expéditionnaire où il y avait encore beaucoup de gens qui venaient de la Résistance ?

Henri Martin. Je ne peux parler que de ce que j'ai entendu sur mon bateau, où nous étions trois anciens FTP, de tendance communiste. Autrement, c'étaient des anciens de la marine sabordée à Toulon en novembre 1942 et qui reprenaient du service, des jeunes engagés venus de Bretagne et de Vendée, des pêcheurs avec la tradition du service dans la « royale » mais qui n'avaient pas des opinions politiques très définies.

HD. À ce troisième refus de résiliation, comment vous vient alors l'idée qu'il faut agir autrement ?

Henri Martin : On avait, aux lendemains de la guerre, l'autorisation de recevoir dans l'arsenal les journaux communistes. À Toulon, c'était « le Petit Varois ». Il nous donnait des informations sur la situation en Indochine. Il me permettait d'engager des discussions à partir de ces informations. En juillet 1949, un décret a interdit l'entrée de journaux communistes dans les établissements militaires. C'est à ce moment-là que je réfléchis à la possibilité de donner un autre son de cloche que la propagande officielle et les autres journaux, qui étaient pour la poursuite de la guerre. Tout naturellement je pense à ce que je faisais pendant la guerre en diffusant des tracts interdits. J'avais déjà pris contact avec la fédération et la section de Toulon du Parti communiste français. Je décidais alors de rédiger moi-même des tracts en partant des discussions, en tenant compte de l'état d'esprit des marins.

Dans mon poste de mécanicien on discutait beaucoup et sans hostilité envers le peuple vietnamien, bien que la plupart soient des engagés. Sur les bateaux, il y avait des appelés qui faisaient leur service légal, et parmi eux j'ai rencontré des jeunes communistes. Avec eux, nous avons constitué un petit groupe de discussions. À mesure que la guerre se prolongeait, que les forces vietnamiennes se renforçaient, la menace d'un envoi en Indochine se précisait d'abord pour les engagés mais aussi pour le contingent.

Dans les tracts, on rappelait que nous étions des citoyens comme les autres, et en tant que citoyens nous nous prononcions pour des négociations mettant fin à cette guerre.

HD. Vous aviez des informations sur ce qui se passait réellement en Indochine ?

Henri Martin : Oui, car il y avait régulièrement des bateaux qui revenaient et sur lesquels on connaissait des marins. On se retrouvait dans les bistrots du port et on y commentait les nouvelles.

HD. Comment de cette distribution de tracts, on en est venu à l'affaire Henri Martin.

Henri Martin : J'en étais arrivé à connaître une soixantaine de marins. Quand on avait fini de discuter, que l'on avait collectivement apprécié les arguments à soutenir, ça ne se bousculait pas pour écrire, et c'est moi qui rédigeais le tract, qui le portais à la section pour qu'il soit tiré... J'étais en fait le porte-parole des marins qui étaient contre cette guerre. On se répartissait la diffusion mais c'est moi qui portais les tracts sur les bateaux, nous étions en tenue d'été,

en chemise blanche, il fallait planquer le paquet de 50 tracts sous la chemise en rentrant bien l'estomac.
Ça va durer jusqu'à mon arrestation, le 14 mars 1950. La gendarmerie militaire avait récupéré des exemplaires des tracts et établi une liste des bateaux où ils avaient été trouvés. Ils ont alors mis en place une provocation en faisant venir à l'atelier des combustibles de l'arsenal un marin alsacien qui s'était engagé volontairement pendant la guerre dans les sous-marins allemands. Ce qui lui interdisait normalement d'entrer dans la marine de guerre française. Mais il fallait monter une opération allant plus loin que la recherche des fabricants de tracts, une provocation mettant en cause le Parti communiste français, accusé de sabotage, permettant de le mettre hors la loi.
Ce Liebert va rechercher ma compagnie et se dire en accord avec moi. Je ne me suis pas méfié d'autant qu'il venait de subir une peine de prison maritime pour s'être disputé avec un ingénieur. On s'est senti solidaires.
Un jour, il m'a annoncé qu'il avait un copain sur le « Dixmude » qui serait d'accord pour diffuser les tracts, qui voulait me rencontrer. J'apprends ensuite qu'il vient de faire une tentative de sabotage en versant une poignée de poudre d'émeri sur le porte-hélices. Ça ne pouvait même pas faire un échauffement, c'était plus un geste de colère qu'une véritable tentative de sabotage.
Les autorités maritimes décident alors de m'arrêter en flagrant délit de distribution de tracts mais je n'y participe pas, voulant amener mes camarades à diffuser tous seuls. Appréhendés, ils donnent mon nom comme responsable du groupe et je suis arrêté le lendemain. Mais plus que la guerre d'Indochine et même la distribution de tracts, ce qui les intéressait était de connaître la position du Parti communiste en cas de guerre avec l'Union soviétique.
Le juge d'instruction m'inculpe une première fois de tentative de démoralisation de l'armée et distribution de tracts, puis il revient le lendemain et m'accuse de sabotage. Mon avocat n'étant pas arrivé, il commence l'interrogatoire sur le sabotage. À ce moment, entre Me Paul Vienney qui s'indigne : « Vous interrogez mon client en dehors de ma présence ! »
Charles Heimburger, le marin manipulé par Liebert, est revenu courageusement sur des accusations qui lui avaient été dictées, disant qu'il ne voulait pas qu'un innocent soit condamné à sa place. Le tribunal maritime de Toulon devait finalement reconnaître mon innocence sur cette accusation. L'opération anticommuniste avait échoué. Il ne restait au tribunal qu'à me condamner pour démoralisation de l'armée, cela valait 5 ans de réclusion
Ce procès cassé pour vice de forme, un second se tint à Brest, confirmant l'acquittement pour le sabotage.

HD. Comment l'affaire Henri Martin est-elle devenue nationale ?
Henri Martin : La disproportion entre la distribution de tracts et une peine de 5 ans de réclusion a éclaté aux yeux de gens qui ne partageaient pas mes opinions sur la guerre mais qui trouvaient scandaleuse la décision du tribunal, confirmée par le jugement de Brest. Il y eut la campagne des communistes comme celle menée par Hélène Parmelin, dans « l'Humanité », celle des syndicalistes avec Madeleine Riffaud, dans « la Vie ouvrière », et celle de Jean-Paul Sartre recrutant autour de lui de nouveaux participants...
J'ai bénéficié de la libération pour bonne conduite sans avoir rien demandé. Je suis donc sorti de prison en août 1953.

HD. Quelle a été l'influence de l'affaire Henri Martin dans la lutte contre la guerre d'Indochine ?
Henri Martin : Un coup de fouet à la bataille pour la paix. Mon affaire n'a jamais été séparée de cette revendication de paix. Les deux choses étaient intimement liées. La guerre a duré encore un an. Ils n'y ont gagné que de faire tuer davantage de soldats français et vietnamiens, pour finir par la capitulation de Diên Biên Phu.
Malheureusement cette fin de guerre allait créer les conditions d'une intervention américaine pour soutenir un régime corrompu au sud.
Les accords de Genève étaient un engagement d'honneur pris par la France de réaliser une consultation sur l'ensemble du pays en vue de la réunification du Nord et du Sud. Celle-ci n'a pas eu lieu. Il y a eu de nouveau une guerre, américaine cette fois, qui a coûté 3 millions de victimes et qui tue encore aujourd'hui par les effets de l'agent orange.

Lors de son procès, en tenue de quartier maître de la marine nationale !!

La fête des retraités ? Avec un débat anti CGT du bureau du CEI (SUD AERIEN, UNSA)

120 retraités ont participé au traditionnel débat ; malheureusement sans possibilité d'intervenir.

Le secrétaire du CE a monopolisé la parole alors que l'objectif de ce débat (mis en place par la CGT, il y a de nombreuses années) est que les participants posent leur questions sur les sujet qui les concernent, qui les intéressent.

Le Secrétaire du CE s'est cru autorisé à utiliser son temps de parole pour dénigrer les autres syndicats en général et la CGT en particulier, tout en occultant les responsabilités de la Direction de l'Entreprise.

En cette période de forte remise en cause des intérêts des retraités, cette monopolisation et cette manipulation du débat sont très dommageable.

Notre section, Banlieue Sud présente, pour répondre aux questions des retraités, donner de l'information et diffuser nos publications n'a pas pu s'exprimer. Elle a décidé d'interpeller par courrier le secrétaire du CEI.

AG de reprise des cartes Toulouse-Blagnac 2 février 2017

C'est dans une ambiance « bon enfant » que s'est déroulée la traditionnelle réunion de remise des cartes de la section Sud-ouest à Blagnac. Celle-ci, s'est faite en présence du Secrétaire général de l'USRAF Yvon Touil, du secrétaire de la section Gérard Gilabert, et des adhérents présents de la Section locale.

L'assemblée était composée de plusieurs dizaines d'adhérents, moins les excusés au nombre d'une dizaine. Après un rapport introductif de Gérard Gilabert faisant le bilan de l'année écoulée en rappelant, les décès de nos camarades enregistrés au cours de l'année 2016, parla des perspectives de l'année nouvelle, qui allait se dérouler dans une période d'élections, en citant les initiatives de la section à venir, pour nos retraités.

Yvon Touil brossa la situation dans laquelle se trouvait placé nos retraités, subissant la politique gouvernementale de blocage des pensions, les luttes passés ensemble avec les autres salariés contre la loi travail dite « el khomry », parla de nos liens à développer avec nos camarades en activité, en citant le futur Congrès de la CGT – UCR (Union Confédérale des Retraités) qui se tiendra à Bordeaux au mois de Mars prochain.

Le renforcement par la continuité syndicale est une nécessité que se doit de prendre en compte la section et le syndicat retraité afin de maintenir cette présence syndicale parmi les retraités.

Il s'agit aussi pour les militants retraités, de devenir retraité militants.

La venue de jeunes retraités ou futurs retraités est souhaitable et nous devons tout faire afin que ceux-ci se sentent concernés afin d'éviter le repli sur soi, l'isolement dans ce moment de la vie où tout un chacun doit préserver ses conditions de vie.

La Mutuelle toujours plus assurantielle et non mutualiste, la défense de la sécurité sociale préservant la santé contre les privatisations, le vieillissement, la perte d'autonomie et le grand âge préoccupa une grande partie de l'assistance.

La tenue d'une journée prévue à cet effet a été rappelée. Le débat engagé avec la salle se termina par l'adoption du bilan financier 2016, présenté par Guy Bourdel trésorier de la section et trésorier national et fut approuvé à l'unanimité.

Dominique Grimoux nous parla de LSR (Loisirs Solidarité Retraités) crée à l'origine par la CGT est une organisation traitant de loisirs et culture présente dans chaque département, avec laquelle peuvent se développer de multiples activités dont des voyages....

Il fut procédé à l'élection de la nouvelle Commission Executive, celle-ci voyant le départ de deux membres éminents, Michel Cucy ancien Secrétaire de la Section de 1995 a 2005,et Roger Bertrand deux anciens de l'USRAF dont on peut se féliciter pour le travail accompli au cours de ces années.

Enfin cette matinée studieuse se poursuivit par le traditionnel apéro et le repas pris en commun, et se termina par la fameuse galette républicaine clôturant cette journée rencontre.

Protection sociale - santé : Que revendiquons-nous ?

Dans le précédent article a été évoqué la création de la Sécurité Sociale et ses évolutions jusqu'à ces dernières années. Nous avons pu constater que les politiques engagées avaient pour seul objectif de « détricoter » le modèle décidé par le Conseil National de la Résistance afin de « marchandiser » la santé et de permettre aux capitalistes d'en tirer plus de profits. Aujourd'hui notre système de protection sociale qui fut l'un des meilleurs sinon le meilleur au monde, n'occupe plus en Europe qu'une place moyenne dans la réponse aux besoins des populations.

I. LES RÉFORMES BACHELOT ET TOURAINE

Prétendument pour mieux soigner et offrir des soins de qualité, elles ont consisté en des réductions de personnels, en concentration des « plateaux techniques » et en ouverture au secteur privé au sein des établissements publics. La dernière réforme a créé les « groupements hospitaliers de territoire » qui visent à faire disparaître ce qui restent d'hôpitaux de proximité, à ouvrir largement les portes aux capitaux privés, leur offrant ainsi des perspectives de profits importants et permanents.

II. NOS REVENDICATIONS

Nous assistons aujourd'hui à un recul de l'espérance de vie en bonne santé, les « déserts » médicaux s'accroissent.

Centrer les soins sur le patient, tenir compte du vieillissement de la population, axer notre système de santé sur le médecin généraliste, voilà ce que nous proposons.

La CGT revendique « le droit à la santé toute la vie ».

Avoir une ambition de santé impose de s'appuyer sur :

- un service public de la santé et de l'action sociale de qualité et de proximité ;
- un système de protection sociale de haut niveau fondé sur la solidarité, la répartition et l'égalité des droits pour tous ;
- le développement d'une autre organisation du système de santé porté par une approche globale dans la réponse aux besoins des populations ;
- sortir d'une approche de santé centrée sur le curatif pour développer une véritable politique de prévention, d'éducation et d'information à la santé. Les services de prévention doivent être renforcés en gardant leurs spécificités pour couvrir l'ensemble de la population : services de protection maternelle et infantile, de médecine scolaire, centres d'examen de santé de la Sécurité sociale, de vaccination, services de santé au travail, psychiatrie de secteur...

Aujourd'hui, la mise en œuvre de réponses urgentes aux besoins croissants de santé est nécessaire, par :

- un plan urgence emploi/formation ;
- une véritable démocratie : il faut qu'usagers et personnels participent à la définition des orientations stratégiques ;
- une ouverture de négociations entre l'assurance maladie, l'État et les organisations syndicales représentatives sur le financement des établissements sanitaires et médico-sociaux pour sortir de la logique de recherche de rentabilité induite par la tarification à l'activité et mettre en place un financement lié aux besoins de santé prenant en compte le nombre d'habitants desservis et les indices d'âge, d'état de santé et de précarité ;
- la préservation et le développement des centres de santé (Sécurité sociale, mutualistes, municipaux...). Ils sont un moyen de lutte contre la désertification médicale et de permettre l'accès aux soins de tous, notamment en pratiquant le tiers payant social. Le système de soins et de prévention, doit reposer sur une organisation du travail en réseau associant le système hospitalier avec les autres services et professionnels de santé et de l'action sociale.

Ceci ne sera possible que par la mise en œuvre d'une protection sociale de haut niveau comme nous la revendiquons. Aujourd'hui le débat porte sur le revenu universel, tarte à la crème assaisonnée au goût de chaque intervenant mais nous qui avons revendiqué toute notre vie professionnelle nous savons bien que c'est par les richesses créées par notre travail qu'a été financée la sécurité sociale.

C'est pourquoi nous revendiquons le remplacement de la CSG par :

- la part correspondant aux salaires deviendrait une cotisation sociale ;
- la part sur les revenus de remplacement pourrait être remplacée partiellement ou en totalité par une cotisation assurance maladie ;
- la part correspondant aux revenus financiers des particuliers deviendrait une contribution à laquelle les revenus financiers des entreprises seraient également soumis.

La CGT revendique aussi pour la protection sociale un retour à plus de démocratie avec des élections d'administrateurs des caisses de sécurité sociale. La Sécurité Sociale serait ainsi placée sous la responsabilité des représentants des assurés sociaux.

Enfin seuls les organismes non soumis aux mécanismes du marché (mutuelles et institutions de pré- voyance) ont vocation à intervenir dans le champ de la protection sociale complémentaire santé.

Le droit à l'autonomie quel que soit l'âge doit relever exclusivement du régime général de la Sécurité sociale dans le cadre de l'assurance maladie

Ces quelques exemples de revendications nous font mesurer le recul qui nous a été imposé au nom de la « rentabilité », c'est-à-dire de la marchandisation de ce secteur essentiel de la protection sociale et de la santé.

Conquérir ces nouveaux droits demandera du temps et un engagement du plus grand nombre possible. Ce qui passe par le renforcement de nos syndicats et, pour nous, de notre USRAF-CGT.

Michel WAGNEZ, Secrétaire de l'USRAF CGT
Elu à la MNPAF

Vous quittez l'entreprise, en PDV ou en retraite
Vous allez découvrir de nouvelles revendications
Vous êtes concerné par le syndicalisme retraité !

Dès que vous aurez quitté la compagnie et endossé le nouveau statut de retraité, ou pré-retraité, vous constaterez que votre pension de retraite ne sera plus du tout en accord avec vos derniers salaires, et en recalculant votre nouveau salaire annuel, il se situera entre 55 % et 60 % de ce que vous touchiez en activité. En outre vous découvrirez que les divers versements mensuels seront étalés sur une dizaine de jours, et que leur revalorisation, pension de base et régimes complémentaires, est suspendue depuis 2013.

Un bref rappel de la dégradation des conditions de vie des retraités depuis 1993 :

- Indexation des pensions sur les prix et non les salaires (loi Balladur) a induit une perte d'environ 25 % de pouvoir d'achat,
- Non revalorisation des pensions, dont la CRAF, depuis plusieurs années,
- Suppression des mesures fiscales pour les veufs et parents isolés ayant eu un enfant, ainsi que de la non-imposition de la majoration de 10 % pour les retraités ayant eu au moins 3 enfants.
- Allongement de la durée de cotisations,
- TVA relativement plus lourde pour les retraités, et CASA (Perte d'Autonomie) prélevée sur les pensions de retraite imposables, et en partie détournée de son objet.
- Concernant la Mutuelle Air France, le taux de cotisation est le double, voire le triple, de celui des actifs pour des prestations identiques,
- Difficultés accrues dans l'accès aux prestations des CE et CCE.
- Difficultés pour l'accès aux GP, uniquement via internet, avec la disparition des agences de sites ou locales.
- Nécessité de soutenir économiquement un enfant au chômage ou en fin d'études, un parent âgé isolé.

Il fut un temps où la retraite était synonyme d'une certaine garantie de « couler des jours heureux ». Mais les réformes successives appliquées aux retraités ont engagé une réelle et durable régression de leur pouvoir d'achat.

Aujourd'hui plus de 500000 retraités sont obligés de trouver un emploi de complément pour assurer leur quotidien, et 17 % vivent avec moins de 600 € par mois, 10 % d'entre eux ont recours aux associations caritatives pour se nourrir, et 14 % des retraités renoncent aux soins faute de moyens.

Ensemble les 16 millions de retraités en France, et les 22000 à Air France représentent une force économique et sociale importante mais pas suffisamment organisée pour faire respecter ses droits à vivre dignement.

Du point de vue revendicatif, la retraite ne représente plus vraiment une rupture avec la vie de salarié.

Pour ce faire il est impératif de renforcer le syndicalisme retraité, tout comme il est vital de renforcer le syndicalisme actif. La CGT AF s'est doté d'une Union Syndicale des retraités (USRAF-CGT) il y a plus de 30 ans, dirigée par des retraités pour défendre les revendications de tous les retraités :

- Maintien du pouvoir d'achat des retraites, avec une revalorisation de 300 € mensuel,
- Pour une Mutuelle solidaire des générations et des catégories,
- Pour un accès facilité aux CE et CCE,
- Pour le maintien des droits aux transports.

Nous vous invitons à ne pas rester isolés au moment du départ de la compagnie, en nous rejoignant au sein de l'USRAF CGT.

Bernard ROBIN
Secrétaire de la Section
de Paris de l'USRAF CGT

TRANSPORTS AÉRIENS LE RETRAITÉ
Directeur de la publication : M. Yvon TOUIL
« Union Syndicale des Retraités d'Air France
CGT et Orly Fret 693
94394 ORLY AEROGARE CEDEX »
Tél.: 01 41 56 04 04
Courriel : usraf.cgt@free.fr
Administration :
263, rue de Paris - 93100 Montreuil
Commission paritaire n° 1114-S-07064
Imprimé par Rivet Presse Edition Limoges.

Vous souhaitez avoir plus d'informations sur nos activités, sur nos sections ou, tout naturellement vous syndiquer. Merci de remplir cet emplacement et de nous le retourner à :
Union Syndicale des Retraités d'Air France CGT et Orly Fret 693 « 94394 ORLY AEROGARES CEDEX »

Nom : ..... Prénom : .....

Adresse : .....

..... Tél. : .....